



AVANCEMENTS D'ÉCHELON À JEUNESSE ET SPORTS :

13% de promotions supplémentaires cette année !

Les professeurs de sport et CTPS sont gérés, depuis 2010, par la DRH des ministères sociaux, commune au Travail, à la Santé, à la Ville et à Jeunesse et Sports. Non seulement cette DRH ne cherche pas à comprendre nos spécificités (missions techniques et pédagogiques et non gestion de dossiers, rôle de concepteur et non d'apporteur, horaires atypiques permettant de travailler le soir et le weekend avec des bénévoles, etc), mais pire encore, elle cherche à les nier. Ces dernières années, nous avons ainsi dû faire face à de nombreuses attaques sur les statuts, les missions, les rémunérations (indemnités), etc.

Mais, depuis l'an dernier, l'attitude rigide de certains responsables de la DRH s'est retournée contre eux, permettant au final, grâce à la pression des syndicats, d'obtenir un nombre plus important d'avancements au grand choix pour les professeurs de sport.

Au cours de l'année 2016, la DRH a décidé unilatéralement de supprimer le critère d'âge dans tous les actes de gestion des corps. Dans la mesure où 90 % des professeurs de sport ont la note maximale et que la plupart d'entre eux sont entrés dans le métier un 1er septembre, le classement aboutissait donc à de nombreux exæquo au barème. Après 7 mois de retard dans les actes de gestion RH du corps, face à l'impossibilité d'inventer de nouveaux critères pertinents et considérant qu'il s'agissait des derniers avancements selon 3 rythmes avant la mise en œuvre de PPCR, la DRH avait fini par accepter de promou-

voir tous les exæquo, attribuant ainsi 9 % de promotions supplémentaires en 2016.

Autre victoire pour le SNEP-FSU (pourtant minoritaire à Jeunesse et Sports) : la prise en compte du mode d'accès à l'échelon précédent, avec priorité aux collègues passés à l'ancienneté sur ceux promus au choix et au grand choix. Cette revendication du SNEP-FSU, dans un souci d'équité et d'égalité de traitement de tous les collègues, a permis de faire davantage tourner les promotions, nous rapprochant ainsi du mandat historique FSU pour un avancement unique au meilleur rythme pour tous.

L'avancement unique lié à PPCR ne devant prendre effet qu'au 1er septembre 2017, nous venons de procéder à une nouvelle vague d'avancements d'échelon selon les mêmes modalités. Une fois déduites les promotions supplémentaires accordées en 2016, on aboutit quand même à 13% de promotions supplémentaires en 2017. Une vraie victoire du SNEP-FSU dans un contexte très difficile !

Gwénaëlle NATTER,
élue à la CAPN des profs de sport

Nos 10 propositions pour le sport : le SNEP-FSU interpelle les candidats aux élections 2017

